

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents 11
votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le vingt et un février deux mille vingt-quatre

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; D. JARDIN ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; J. LEFORT ; A. RAVET ;

Excusée ayant donné pouvoir : F. TOMAS

Excusées sans procuration : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; C. VIARD ;

Secrétaire : : F. CHALEIX

Question n 6

OBJET : CTD -PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE 2024 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet d'entretien du chemin de Loutre situé entre Cussac et Champagnac la Rivière.

Il présente le programme global estimatif pour un montant HT prévisionnel de :

- Programme prévisionnel SARL PAILLOT: 12 844€ HT
- Dépenses imprévues (5%) : 643€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

SOLLICITE auprès du département, une subvention au taux maximum dans le cadre des programmes de CTD pour l'année 2024

APPROUVE l'estimation du coût de l'opération évalué prévisionnellement à 13 487€ HT

AUTORISE le Maire à constituer le dossier de demande de subvention auprès du Département

Fait et délibéré en Maire de CUSSAC
Le 27 février 2024

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Affichée le : 07/03/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 07/03/2024
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20240227-2024001_2024004-DE
Reçu le 06/03/2024